

Réf: Dossier 343883

Avis de constitution

SOCIETE « ASSOCIATION DES JEUNES DU MARCHE CHAKA KONE »  
en abrégé « AJMCK »

Siège UN LOCAL SITUE ABIDJAN ABOBO BANCO 2  
MARCHE CHAKA KONE LOT 97, ILOT 10,, Lot 97, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 26/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ASSOCIATION DES JEUNES DU  
MARCHE CHAKA KONE » en abrégé « AJMCK »

Objet : -SALUBRITE  
-SURVEILLANCE DU MARCHE  
-LOCATION ET VENTE DE VOITURES  
-LOCATION DE SONO ET BACHES (EVENEMENTIEL)  
-PRESTATIONS DE SERVICES ET DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social UN LOCAL SITUE ABIDJAN ABOBO BANCO 2

MARCHE CHAKA KONE LOT 97, ILOT 10,, Lot 97, Ilot 10

Dirigeant(s) M DOUMBIA BRAHIMA (GÉRANT), M BAMBA ISSOUFOU (COGÉRANT), M SYLLA YAYA (COGÉRANT), M OUATTARA KODJO (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07930 du 03/10/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°59820/GTCA/RC/2024 du 03/10/2024

